

DECISION MUNICIPALE

Monsieur le Maire de la Commune d'Ambert,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération en date du 23 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

D E C I D E

ARTICLE 1 : d'attribuer l'aide suivante :

Propriétaires	Type de travaux	Montant des travaux recevables	Aide de la commune
Fanny HERBERT 2, place Notre Dame de Layre 63 600 AMBERT	Travaux lourds Prime sortie de vacance	38 012,02 €	1 000 €

ARTICLE 2 : La date d'éligibilité des dépenses est fixée à la date d'agrément de l'Anah.


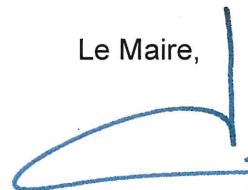
ARTICLE 3 : La subvention sera mandatée après constat de la réalisation des travaux et remise d'une copie des factures acquittées.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire ouvert spécialement à cet effet et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en sera adressée à Madame la Sous-Préfète d'Ambert.

Fait à AMBERT, le 4 mai 2026

Le Maire,



Didier DORÉ

AR Prefecture

063-216300038-20260504-DEC2605027-AU
Reçu le 06/05/2026
Publié le 06/05/2026

DECISION MUNICIPALE

Monsieur le Maire de la Commune d'Ambert,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération en date du 23 avril 2026 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L 2122-20 du code général des collectivités territoriales,

DECIDE

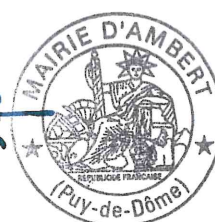

ARTICLE 1 : de conclure un bail de location avec Monsieur Adrien FABRE pour un appartement de type studio (n°14) situé résidence Fontaine de Goye 13, boulevard de l'Europe 63 600 AMBERT avec effet au 4 mai 2026.

ARTICLE 2 : de demander à Monsieur Adrien FABRE une caution constituée d'un montant de 719,80 €.

ARTICLE 3 : la présente décision sera inscrite au registre des arrêtés du Maire ouvert spécialement à cet effet et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

Fait à AMBERT, le 7 mai 2026

Le Maire,



Didier DORÉ

AR Prefecture

063-216300038-20260507-DEC2605028-AU
Reçu le 12/05/2026
Publié le 12/05/2026